



## LETTRE OUVERTE

A

M. SYLVAIN MAILLARD  
DEPUTÉ RENAISSANCE DE PARIS

CRANSAC-LES-THERMES,  
Le 30 septembre 2026.

## Objet : Remboursement des cures thermales

Monsieur le Député,

Il y a quelques jours, dans un média télévisé, vous avez fustigé la médecine thermale. Vous avez mis en doute la pertinence des thérapies pratiquées et soutenu officiellement le déremboursement des cures conventionnées. On aurait pu espérer d'un Député proche du Président de la République qu'il défende un des derniers fleurons de l'économie nationale, il en reste tellement peu aujourd'hui ! Il est vrai que dans votre circonscription électorale il n'y a pas d'établissements thermaux, sinon cela aurait peut-être changé votre façon de voir les choses !

Persistant sur une ligne destructrice, vous souhaitez, au travers d'un texte dont vous ne mesurez pas les effets négatifs qu'il aurait, porter atteinte à une médecine reconnue, et qui le sera davantage encore quand la Haute Autorité de Santé, missionnée par la Ministre de la Santé, et dont on ne peut pas mettre en cause son impartialité, aura rendu ses conclusions sur l'évaluation du Service Médical Rendu du thermalisme.

Pensez-vous vraiment Monsieur le Député que les cures thermales sont du confort pour les personnes atteintes de pathologies rhumatismales chroniques, pour les grands brûlés, pour les femmes atteintes d'endométriose... et qui, suite à une cure, trouvent un bienfait certain et surtout diminuent considérablement les traitements initiaux qui leur avaient été prescrits. Il serait bon d'évaluer sérieusement, l'économie réalisée grâce à cette moindre consommation de consultations et de médicament suite à la cure.

Et, très sérieusement, ne croyez-vous pas que le budget de la Sécurité Sociale pourrait faire des économies ailleurs, l'élargissement démesuré de certaines prestations que vous avez mis en œuvre sans en évaluer l'impact financier, **ayant aujourd'hui un coût significatif**... sans parler du peu de visibilité que nous avons des politiques des laboratoires pharmaceutiques ! Pourquoi, par exemple, ne vous battez-vous pas sur la dispensation individuelle des traitements prescrits : le réservoir d'économies à réaliser à ce niveau est colossal !

Je suis Maire d'une petite ville thermale, CRANSAC-LES-THERMES en Aveyron, la seule station thermale de notre beau département qui accueille environ 4 000 curistes par an : je vous invite à venir ici et je vous expliquerai ce que représente une cure thermale pour un territoire, au-delà des bienfaits des traitements prodigués. Soyez tranquillisé, vous serez très bien accueilli, mais ici, on a l'habitude de dire les choses ! Je suis convaincu que de voir sur place ce qu'est la réalité des choses peut ébranler les certitudes les plus tenaces qui sont en vous.

A bientôt Monsieur le Député en terre Aveyronnaise ... et en attendant l'approche qui sera la vôtre suite à votre visite, suspendez le texte que vous soutenez !

Sincères salutations.

Bernard CANAC,  
Maire de CRANSAC-LES-THERMES,  
Vice-Président de DECAZEVILLE COMMUNAUTE  
en charge de la Santé et du thermalisme.